



## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DOLE

**CONVOCATION** des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, pour la réunion du **12 DECEMBRE 2023 à 17h00**, salle de réunion de l'Hôtel d'Agglomération (3<sup>ème</sup> étage), afin de délibérer sur les projets ci-après portés à l'ordre du jour :

### ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du **06 NOVEMBRE 2023** ;
2. Communication des décisions prises par Madame la Vice-présidente, dans le cadre de sa délégation de pouvoirs ;
3. Autorisation d'engagement et mandatement des crédits d'investissements avant le vote du BP 2024 ;
4. Convention d'attribution de télécommandes pour système sur feux tricolores à destination des personnes mal ou non voyantes ;
5. Mise à disposition d'un local au sein de la résidence autonomie des Paters pour l'accueil de formations
6. Projet d'établissement de la résidence autonomie des Paters ;
7. Tarifs 2024 des repas et activités pour les personnes âgées ;
8. Tarifs 2024 des chambres d'hôtes de la résidence autonomie des Paters ;
9. Mise en place d'un contrat de livraison des repas à domicile avec La Poste dans le cadre du service de portage de repas à domicile ;
10. Service de portage de repas à domicile : nouveau règlement de fonctionnement, contrat individuel et livret d'accueil ;
11. Actualisation du contrat de séjour et du règlement de fonctionnement pour les résidents des Paters ;
12. Revalorisation des participations au financement de la protection sociale des agents du CCAS de la Ville de Dole ;
13. Transformation d'un poste d'adjoint technique au CCAS ;

**hôtel de ville** | **doledujura.fr**

Place de l'Europe  
BP 89 - 39108 Dole cedex  
Tél. 03.84.79.79.79

Centre Communal d'Action Sociale : 23, Avenue Georges Pompidou 39100 DOLE  
Téléphone : 03 84 72 96 97 – Télécopie : 03 84 79 26 18



**14.** Rapport Social Unique 2022 ;

**15.** Programme de Réussite Educative : réponse à l'appel à projet 2024 ;

**16.** Questions diverses

Fait à DOLE, le 4 décembre 2023

**Frédérique DRAY,**

Vice-présidente du C.C.A.S.



## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Du 12 DECEMBRE 2023 à 17h00

### NOTE D'INFORMATION SUR LES QUESTIONS PORTEES A L'ORDRE DU JOUR

#### QUESTION N° 1 :

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 06 novembre 2023 – en annexe

#### QUESTION N° 2 :

Communication des décisions prises par Madame la Vice-présidente, dans le cadre de sa délégation de pouvoirs – en annexe

#### QUESTION N° 3 :

Il est proposé aux membres du Conseil d'administration d'approuver l'engagement, la liquidation et le mandatement des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits votés lors de l'exercice précédent.

#### QUESTION N° 4 :

Suite à l'équipement par la Ville de Dole d'un système sonore sur tous ces feux tricolores, et rappelant que le CCAS avait préalablement acquis des télécommandes permettant d'activer ledit système, il convient de valider la convention qui précisera les modalités d'attribution des télécommandes qui seront mises à disposition des personnes mal ou non voyantes qui en feront la demande.

#### QUESTION N° 5 :

Il est proposé de mettre à disposition un local au sein de la résidence autonomie des Paters pour l'accueil de formations.

Il convient de préciser les modalités d'accueil et d'autoriser Mme la Vice-présidente à signer les conventions à intervenir.

#### QUESTION N° 6 :

Il est proposé d'approuver le projet d'établissement de la résidence autonomie des Paters pour la période 2023-2027.

Ce projet d'établissement détermine les activités propres à la résidence, sous forme d'objectifs et de programmes d'action.

#### QUESTION N° 7 :

Le CCAS propose un service de livraison de repas à domicile, ainsi que des repas et des animations au sein de la résidence autonomie des Paters. Il convient d'arrêter les tarifs pour l'année 2024.

#### QUESTION N° 8 :

La résidence autonomie des Paters propose des chambres d'hôtes qu'elle met à disposition des familles qui souhaitent rendre visite aux résidents. Ces tarifs sont révisables chaque année.

Il convient d'arrêter les tarifs pour l'année 2024.

#### QUESTION N° 9 :

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2023 La Poste assure à titre expérimental la livraison des repas à domicile pour les personnes précédemment inscrites sur la liste d'attente du Service de portage de repas à domicile à destination des personnes de 80 ans et plus résidentes à Dole.

Aussi, compte tenu de l'efficacité du service assuré par la Poste et du besoin de poursuivre ce service, il est proposé de mettre en place un contrat avec la Poste

#### QUESTION N° 10 :

Afin d'harmoniser le service de portage de repas à domicile entre les personnes dont la livraison est assurée par les agents du CCAS et celles livrées par la Poste, il est proposé de mettre à jour le règlement de fonctionnement, le

livret d'accueil et le contrat individuel. Cette mise à jour tiendra également compte des évolutions de fonctionnement du Syndicat Mixte de la Grande Tablée

**QUESTION N° 11 :**

Il est rappelé que le contrat de séjour et le règlement de fonctionnement doivent être réactualisés afin de tenir compte des nouvelles modalités de fonctionnement proposées aux résidents des Paters.

**QUESTION N° 12 :**

Il est proposé de revoir la participation financière à la protection sociale complémentaire sur le risque santé pour les agents du CCAS de la Ville de Dole à hauteur de 240 euros par an et par agent.

Il est proposé la même révision pour la participation financière à la protection garantie maintien de salaire des agents du CCAS.

Ces participations seront versées mensuellement à hauteur de 20€ par type de protection sociale, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**QUESTION N° 13 :**

Suite à la réorganisation du service de livraison de repas à domicile, il convient de procéder à la transformation d'un poste d'adjoint technique de catégorie C à temps non complet (28 heures hebdomadaires) en ventilant le temps de travail de l'agent concerné au sein du CCAS et également dans la résidence autonomie des Paters pour assurer notamment les missions d'entretien, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**QUESTION N° 14 :**

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de prendre connaissance du Rapport Social Unique 2022, rapport présentant les données relatives aux effectifs, au temps de travail, aux rémunérations, aux conditions de travail – hygiène et sécurité, à la formation et aux droits sociaux.

**QUESTION N° 15 :**

Dans le cadre du Programme de Réussite Educative (PRE), un appel à projet est lancé chaque année, conjointement par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et l'Etat.

Il est proposé d'autoriser le CCAS à répondre à l'appel à projet Politique de la Ville lancé par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et l'Etat pendant toute la durée du dispositif.

**QUESTION N° 16 :**

Questions diverses.